

Liste des Salariés Etrangers soumis à autorisation de travail

Je soussigné Yann GORRITY, agissant en qualité de Directeur Général de la société DOMINO SAS 2 rue H. Mèges Mouriès – ZA du Bel Air 78511 RAMBOUILLET CEDEX déclare **ne pas employer** de salariés soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L5221-2 du code du travail

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type ID*	Numéro ID**
-----	--------	--------------------	-------------	----------	-------------

NEANT					
-------	--	--	--	--	--

Fait à Rambouillet, le 4 avril 2016



Yann GORRITY
Directeur Général

Article L5221-2

Pour entrer en France en vue d'y exercer une profession salariée, l'étranger présente :

- 1° Les documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur ;
- 2° Un contrat de travail visé par l'autorité administrative ou une autorisation de travail.